



DECLARATION DE BAMAKO

SUR

**LA GESTION DES FRONTIERES ET DES COMMUNAUTES FRONTALIERES DANS L'ESPACE G5
SAHEL**

BAMAKO, MALI

11 MARS 2016

1. Les 10 et 11 mars 2016, les Etats-membres du G5 Sahel ont conjointement organisé à Bamako (Mali) avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et en partenariat avec le Gouvernement de la République du Mali, une Conférence Internationale sur le thème: « Gestion des Frontières et Communautés Frontalières au Sahel ». Cette Conférence avait pour but d'aboutir à un consensus sur une approche sécuritaire et développementale destinée à améliorer la gestion des zones-frontières et celles des communautés frontalières dans le Sahel.
2. Plus spécifiquement, elle visait à : i) faire l'état des lieux et présenter les défis politiques et sécuritaires frontaliers et transfrontaliers auxquels font face les gouvernements de la région du Sahel, leurs voisins immédiats ainsi que les communautés frontalières ; ii) comprendre la problématique et la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent dans la région du Sahel et suggérer des pistes de réponses plus efficaces en vue de prévenir et endiguer leur expansion à travers un cadre de coopération inter-Etats, de partenariat régional et international innovant dans la gestion des frontières en lien avec le développement des communautés frontalières ; iii) discuter de l'approche inclusive en matière de promotion de sécurité humaine prenant en compte les femmes, les jeunes, les communautés et les populations vulnérables dans le domaine de la gouvernance démocratique, sécuritaire et de développement ; iv) réfléchir sur les stratégies visant à préserver la paix et la stabilité des pays et de la région en renforçant le nexus sécurité et développement aux frontières.
3. En outre, elle devait formuler des recommandations et des propositions d'actions concrètes pour permettre à chaque pays du Sahel, et ses voisins directs d'outiller les autorités déconcentrées et décentralisées ainsi que les communautés frontalières en vue de créer et de renforcer les infrastructures locales de sécurité et d'assurer l'intégration et la participation effective des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les initiatives de consolidation de la paix, de renforcement de la cohésion sociale et de

développement économique et social. Enfin, la conférence s'est solennellement engagée en vue d'initiatives futures à travers la présente Déclaration de Bamako.

4. La Conférence a été organisée sous le Haut Patronage de SEM Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, représenté, à cet effet, par SEM Abdoulaye Diop, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine. Etaient présent au titre du Gouvernement du Mali, MM. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Salif Traoré, Ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, Mohamed Aly Bathily Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Y ont également participé, MM. Simon Compaoré, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso, Ahmat Mahamat Bachir, Ministre de la Sécurité Publique et de l'Immigration du Tchad. SEM Akira Matsubara, Ambassadeur du Japon au Mali, SEM Pierre Buyoya, Ancien Président du Burundi, Haut Représentant de l'Union Africaine pour le MISAHÉL, M. Ángel Losada Fernández, Représentant Spécial de l'Union Européenne, M. Mahamat Saleh Annidif, Représentant Spécial du Secrétaire Général pour la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA), M. Abdoulaye Mar Dieye, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD, M. Cheaka Aboudou Toure, Représentant Spécial de la CEDEAO au Mali. M. Najim Elhadj Mohamed, Secrétaire Permanent du G5 Sahel, les Délégations des Pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ainsi que les délégations des Etats observateurs (Nigéria et Sénégal). Les Ambassadeurs et Représentants des missions diplomatiques des Etats-Unis, de France, de Russie, des Pays Bas et de Suisse. Des hauts gradés de l'Opération Barkhane, du Sénégal et des pays du G5 Sahel, les Représentants des Agences du Système des Nations Unies (PBSO, UNCCT, ONUFEMMES, UNESCO, ONUSIDA, ONUDC, OCHA, IOM), les Coordonnateurs Résidents du Système des Nations Unies des pays du Sahel, les représentants des structures spécialisées, les organisations de la société civile, les fonctionnaires du bureau régional du PNUD d'Addis-Ababa et de Dakar et les fonctionnaires du bureau du PNUD-Mali.
5. Après deux jours d'intenses débats et de partage d'expériences sur la situation sécuritaire et le développement des frontières et des communautés frontalières des pays de la région du Sahel ainsi que sur le cas des pays confrontés à la menace quotidienne de la secte Boko Haram et d'autres groupes armés djihadistes, les participants sont parvenus aux recommandations non-exhaustives¹ ci-après:
 - **Poursuivre l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la gestion des frontières pour lutter contre le terrorisme, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et des êtres humains ;**
 - **Renforcer les capacités des comités locaux de sécurité et promotion des échanges avec les populations frontalières pour la prise en compte de leurs besoins;**
 - **Développer des programmes de sensibilisation et de communication à travers les radios communautaires et encourager les rencontres foraines pour le règlement des conflits ;**

¹ L'ensemble des recommandations formulées lors de la conférence seront retranscrites de façon exhaustive dans le rapport final de la Conférence.

- Accorder une place de choix pour la promotion de la Gouvernance et des droits humains au niveau des pays du G5 Sahel;
- Augmenter et concentrer des programmes et projets de développement sur les zones frontalières partagées ;
- Inscrire les appuis à la gestion des frontières et aux communautés frontalières dans les stratégies Sahel existantes (SNU, Sahel, UE, UA) ;
- Approfondir l'analyse sur le phénomène de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- Renforcer des secteurs de l'éducation et de l'enseignement, et la création d'opportunités d'emplois pour les jeunes diplômés afin d'éviter leur adhésion aux groupes armés terroristes ;
- Clarifier la complémentarité et la subsidiarité entre les différentes initiatives et leur non financement contradictoire. Les stratégies et réponses devront à cet égard être coordonnées, intégrées, multidimensionnelles (développement, sécurité et gouvernance) et régionales pour un plus grand impact avec une dimension préventive visant les causes profondes des crises, de la radicalisation et de la violence ;
- Mise en place d'un système de collectes de données et de statistiques sur le commerce transfrontalier des femmes, en mettant en synergie les Instituts Nationaux des Statistiques au niveau régional ;
- Encourager la formulation d'une politique d'intégration régionale axée sur une approche holistique des dynamiques en cours dans le Sahel ;
- Approfondissement de la connaissance de l'économie politique de la région pour pallier la forte dépendance des économies nationales des pays sahéliens vis-à-vis d'autres pays non sahéliens ;
- Implication et participation des jeunes et des groupes vulnérables au sein des cadres et foras de réflexion sur leur situation ;
- Développement d'initiatives axées sur la résolution des conflits locaux et communautaires non encore résolus ;
- Mise en œuvre les Déclarations des membres du G5 Sahel sur la promotion des femmes et la lutte contre la radicalisation avec l'appui du SNU en insistant sur le ciblage des populations pour la résilience et s'inscrire dans le moyen terme en couplant l'urgence, le moyen et le long terme tout en se concentrant sur les populations les plus vulnérables le long des frontières ;
- Opérationnaliser au niveau des zones du G5 Sahel les comités de coordination mis en place au niveau des pays avec les points focaux afin d'engager des activités transfrontalières.
- Désigner un point focal du G5 Sahel au sein du SNU pour travailler avec les points focaux ;
- Mise en place d'un programme adapté pour le besoin des administrations au niveau des frontières (douanes, polices, administration) et renforcer les capacités des responsables de gestions de frontières à travers des formations en direction des services transfrontaliers en collaboration avec les communautés et acteurs locaux ;
- Encourager la création d'un institut de formation pour le développement intégré dans le Sahel chargé de concevoir et de mettre en œuvre des modules pratiques de mise à niveau des acteurs-opérateurs publics et non-étatiques dans les régions frontalières.

A CET EGARD, NOUS, ETATS-MEMBRES DU G5 SAHEL ET PARTICIPANTS A LA CONFERENCE:

6. **Remercions et félicitons** les autorités de la République du Mali pour leur appui et leur engagement dans la tenue de cette importante Conférence Internationale ; exprimons également toute notre gratitude à SEM Ibrahim Boubacar Keita Président de la République du Mali et aux autorités maliennes pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité et,

7. **Rappelant** que le maintien de la paix et de la sécurité au niveau national, régional et international, notamment, le rôle des Etats membres du G5 Sahel et des organisations régionales est sous-tendu par la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'Union Africaine ;
8. **Tenant** compte des progrès réalisés, en matière de promotion de la paix, de la sécurité et du développement au cours des deux dernières décennies ; de la persistance de zones et de poches d'instabilités au niveau de certaines frontières de la région du Sahel, notamment en ce qui concerne les actes et menaces terroristes, la montée en puissance et l'expansion du radicalisme et de l'extrémisme violent, ainsi que la prolifération de mouvements et groupes armés terroristes ;
9. **Notant** que la fragilité qui caractérise l'environnement sécuritaire dans certaines zones frontalières de la région du Sahel nécessite des efforts nationaux, régionaux et internationaux coordonnés pour mieux appréhender les menaces à la paix, à la sécurité et au développement aux frontières et à l'endroit des communautés vulnérables, et une prise en compte de leurs besoins dans les plans de développement communautaire;
10. **Conscients** du rôle extrêmement important des périphéries nommées zones transfrontalières du Sahel, notamment leur contribution dans la gestion des impacts des contraintes externes sur l'économie nationale par le développement d'un secteur informel performant au travers d'une intégration régionale par le bas, ou encore par le développement de zones urbaines à proximité et d'agglomérations jumelles de part et d'autre des frontières de la région du Sahel, contribuant ainsi à renforcer les processus d'intégration régionale ;
11. **Reconnaissant** les initiatives en cours en vue de consolider et maintenir la paix et la sécurité grâce à l'établissement des architectures de paix et de sécurité pour répondre à ces défis, à travers, entre autres, le renforcement de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale, de la justice, du développement local responsable et démocratique ainsi que de la gouvernance transparente de la gestion des ressources extractives dans les zones frontalières et transfrontalières au profit des communautés, ainsi que des infrastructures sociales de base ;
12. **Réitérant** l'importance de l'implication des communautés frontalières dans la gestion des frontières ;
13. **Conscients** de l'existence d'initiatives, de structures et d'institutions d'alerte précoce et de prévention dont les efforts méritent d'être mieux coordonnés dans la région ;
14. **Invitant instamment** les Etats-membres du G5 Sahel, leurs voisins immédiats, leurs partenaires régionaux et internationaux à tous les niveaux pour qu'ils s'impliquent

davantage et s'investissent individuellement et collectivement dans cette dynamique de gestion coordonnée des frontières, de la prévention et de la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent ;

15. **Notant** que la typologie de ces initiatives, structures et institutions, reflètent les contextes et les particularités des Etats-membres respectifs ;
16. **Reconnaissant** la nécessité d'explorer la faisabilité et les modalités de renforcement des infrastructures nationales et locales et de créer des synergies entre le niveau national, régional et continental, en matière de gestion et de sécurisation des frontières ainsi que de prévention contre la radicalisation et l'extrémisme violent afin de maintenir une dynamique cohérente et globale ;

DECLARONS SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

- a. La responsabilité de l'établissement du développement et de la gestion sécuritaire des frontières et des communautés frontalières incombe principalement aux Etats-membres, en particulier les gouvernements, les collectivités locales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les médias ;
- b. Les Gouvernements des États-membres du G5 Sahel faciliteront l'élaboration de cadres juridiques pour l'établissement et le financement d'infrastructures sécuritaires déconcentrées aux frontières;
- c. Les organisations régionales, les partenaires au développement et le système des Nations Unies sont invités à soutenir les Etats-membres du G5 Sahel à créer des structures et institutions efficaces et mettre en œuvre des initiatives pour la gestion des frontières afin de renforcer celles déjà en place ;
- d. Les parties prenantes dans les États-membres renforceront les infrastructures locales de paix et de sécurité, assorties de plans d'action nationaux. Ces derniers s'appuieront sur les évaluations des risques de conflits, en capitalisant sur les opportunités disponibles au sein de l'Union Africaine, des Nations Unies, de l'UE, des pouvoirs publics, des services de sécurité, du secteur privé, de la société civile et des médias. Des rapports intérimaires annuels seront préparés et soumis aux parlements nationaux, aux Commissions des organisations régionales et à l'Union Africaine ;
- e. Les Etats-membres du G5 Sahel faciliteront l'établissement, le développement et la création d'une synergie des infrastructures nationales de paix et de sécurité, en étroite collaboration avec les gouvernements, l'Union Africaine, le PNUD, l'UE et d'autres partenaires au développement pour le renforcement des capacités, la coopération technique, le partage des expériences et la mobilisation de ressources ;

- f. Les parties prenantes au niveau national, régional et continental travailleront ardemment pour veiller à l'établissement de liens et de synergies entre les processus nationaux et les infrastructures régionales et continentales de paix et de sécurité;
- g. Le PNUD appuiera les initiatives de développement d'un Plan d'Action Régional 2016 – 2018 qui sera élaboré par les Etats-membres du G5 Sahel pour le renforcement des capacités en matière de gestion des frontières et d'assistance aux communautés frontalières, l'appui à la prévention du radicalisme et de l'extrémisme violent et l'appui à la prévention et à la gestion des conflits dans ces zones ;
- h. Les Etats-membres du G5 Sahel engageront des actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources auprès des organisations régionales et des partenaires au développement avec l'appui du PNUD.

Fait à Bamako, le 11 mars 2016